

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie associative

**Commission régionale consultative à la vie associative  
(CRCVA)**

---  
**4 juin 2024**

---  
**compte-rendu**

La commission régionale consultative s'est déroulée le 4 juin 2024 en présentiel à Caen dans les locaux de la DRAJES. Le quorum étant atteint, la commission a pu se prononcer sur les propositions de financement des demandes en FDVA 2 de chaque département ; les propositions de financement du niveau régional ou interdépartemental en FDVA 1 et 2. Début de la séance à 13h45.

**Membres présents :**

<b>NOM/Prénom</b>	<b>Membre de l'instance</b>	<b>Collèges</b>
AUTIER Grégory	Personnalité qualifiée par le préfet de région Normandie	
BARBIER Pierre-Alexis	DREAL	Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
BONNET Guillaume	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES 14	Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
BORDIER Philippe	Personnalité qualifiée sur proposition du Mouvement associatif	
BOUST Roselyne	Personnalité qualifiée sur proposition du Mouvement associatif	
BRANCHU Robin	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES 27	SDJES 27 : Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
CASSE Quentin	DREETS ou son représentant	DREETS : Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
CHERRIER Grégoire	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES 61	SDJES 61 : Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
CLEMENT Philippe	Personnalité qualifiée sur proposition du Mouvement associatif	
CROCHARD Arnaud	<i>Représentant de la Rectrice de l'académie de Normandie</i>	
DURAND David	<i>Représentant M. le Préfet de Normandie</i>	
LE-MONNIER Albert	Personnalité qualifiée sur proposition du Mouvement associatif	
LHERAULT Cécile	DTPJJ - Responsable des Politiques Institutionnelles Direction territoriale 14 – 50 - 61	DTPJJ : Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant



MONCOMBLE Adrien	DRAJES, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	
OUF Joel	Personnalité qualifiée sur proposition du Mouvement associatif	
ROME Arthur	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES 50	SDJES 50 : Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
THOMAS Denis	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES 76	SDJES 76 : Chefs de services déconcentrés de l'état ou son représentant
VERSTAVEL Emilie	Personnalité qualifiée par le préfet de région Normandie	
<b>QUORUM ATTEINT = 18 membres sur 30 de l'instance présents</b>		

### **Membres excusés :**

ALLAIS Emmanuelle (Conseil Régional de Normandie), BABIN Julie (Conseil Départemental de l'Orne), DELALANDE Catherine (Conseil Départemental de l'Eure), GUICHARD Xavier (DRAJES adjoint), LEBIGRE Emilie (Personnalité qualifiée par le préfet de région Normandie), LEONARDUZZI Bruno (SDJES 27), PONSONNET Bruno (DRAC), VARIN Stéphane (Personnalité qualifiée par le préfet de région Normandie)

*Avant la tenue de la commission régionale du 4 juin 2024, chaque membre a remis à la DRAJES une déclaration d'intérêts signée. Pendant la séance, chaque membre signalant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs associations a systématiquement été invité à sortir de la salle lors des délibérations concernées.*

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Présentation du règlement intérieur de la CRCVA et des déclarations d'intérêt des membres présents.**
- 2. Présentation du cadre de la campagne FDVA 2024 : budgets, modalités (annuel-pluriannuel en FDVA1).**
- 3. Propositions de financement par département.  
Pour le FDVA 2 région et le FDVA 1 : discussion en instance des dossiers posant questions aux membres dans le tableau collaboratif RESANA adressé en amont de la commission.**
- 4. Actualités et informations relatives à la vie associative, avec notamment un point de la démarche Guid'Asso**
- 5. Questions diverses**

---

**RELEVÉ DES ÉCHANGES ET DES AVIS**

**1. Présentation du règlement intérieur de la CRCVA et des déclarations d'intérêts des membres présents**

Le règlement intérieur de la CRCVA est en vigueur depuis le 2 juillet 2018. Un nouveau projet de ce règlement intérieur a été proposé et publié en mode collaboratif sur RESANA. Un délai est laissé aux membres de l'instance pour l'amender si besoin jusqu'au 20 septembre 2024. Une réunion dédiée sera proposée en octobre pour consolider une version définitive soumise à la CRCVA fin 2024.

M. Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports demande à l'ensemble des membres de l'instance de signer la feuille d'émargement et de compléter une déclaration d'intérêts personnels permettant de signaler un lien direct ou indirect avec une association demandeuse d'une subvention FDVA. Cette démarche répond à la nouvelle instruction de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du 14 novembre 2023.

**2. Présentation du cadre de la campagne FDVA 2024 : budgets, modalités (annuel-pluriannuel en FDVA1)**

Le FDVA est un outil de financement de la vie associative qui porte sur deux volets distincts : la formation des bénévoles (FDVA 1) ; le fonctionnement et l'innovation (FDVA 2). Il est versé sous forme de subventions. L'usage de ce fonds est cadré par des priorités nationales inscrites dans les notes d'orientation régionale et départementales. À chaque échelon (national, régional et départemental), des commissions consultatives composées de représentants de l'État, de collectivités territoriales et d'associations doivent être constituées pour avis.

Point sur les crédits disponibles

Seuls les crédits du FDVA 2 font l'objet d'une délégation par le RBOP. Le cadre fixé par la DJEPVA autorise le prélèvement d'une part de ces fonds pour abonder le FDVA 1. En Normandie, 73 746 € ont été prélevés sur le FDVA 2 pour venir compléter les 87 000 € du FDVA 1 issus initialement des crédits non fléchés du BOP 163. Ainsi, en 2024 :

- les crédits dédiés au FDVA 1 en 2024 sur le BOP 163 sont de : 160 746 €
- les crédits dédiés au FDVA 2 en 2024 sur le BOP 163 sont de : 2 427 928 €

La répartition de l'enveloppe disponible sur le FDVA 2 :

- projets de niveau régional ou interdépartemental : 163 913 €
- département du Calvados : 478 451 €
- département de l'Eure : 422 290 €
- département de la Manche : 390 420 €
- département de l'Orne : 330 244 €
- département de la Seine-Maritime : 642 610 €



### Synthèse du déroulé de la campagne 2024 en Normandie

La campagne régionale du FDVA 2024 était ouverte entre le 15 janvier et 15 mars 2024. Les collèges départementaux se sont tenus le 6 mai en Seine-Maritime, le 13 mai dans le Calvados et la Manche, le 16 mai dans l'Orne et le 24 mai dans l'Eure.

### **3. Propositions de financement par département**

**Pour le FDVA 2 région et le FDVA 1 : discussion en instance des dossiers posant questions aux membres dans le tableau collaboratif RESANA adressé en amont de la commission.**

#### Propositions de financement des subventions départementales du FDVA pour l'année 2024 avec un temps de présentation de la campagne par département

Les comptes-rendus des collèges départementaux seront publiés sur les sites internet dédiés au FDVA. Les représentants des services départementaux ont présenté le bilan de leur campagne 2024 du volet FDVA 2 avec des demandes de subvention pour des projets nouveau(x) ou/et innovant(s) ou en fonctionnement.

Une augmentation modérée des demandes de subvention FDVA a été observée sur l'ensemble du territoire normand par rapport à 2023. Malgré les supports d'aide à destination des associations pour déposer une demande de subvention, il est constaté encore de nombreux dossiers irrecevables administrativement. Ces dossiers ont fait l'objet de relances de la part des SDJES et de la DRAJES avec le soutien de certaines structures Guid'Asso, ce qui a permis d'accompagner de nombreuses demandes vers l'étape de recevabilité.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 14) du Calvados est représenté par Guillaume BONNET. Il a été relevé 260 dossiers en cours d'instruction dont 20 irrecevables administrativement. Soit 240 demandes recevables pour 2024.

Le SDJES de l'Eure est représenté par Robin BRANCHU. Il a été relevé 177 dossiers recevables pour 2024.

Le SDJES de la Manche est représenté par Arthur ROME. Il a été constaté 243 dossiers recevables pour 2024 (plus 6 demandes rejetées).

Le SDJES de l'Orne est représenté par Grégoire CHERRIER. Il a été observé 163 dossiers recevables pour 2024.

Le SDJES 76 de la Seine-Maritime est représenté par Denis THOMAS. Il a été relevé 418 demandes dont 396 dossiers recevables pour 2024.

**La commission consultative régionale a donné un avis favorable à l'ensemble des propositions émises par les commissions départementales.**

#### Propositions de financement des subventions au niveau régional du FDVA pour l'année 2024 avec un temps de présentation de la campagne

Pour rappel, les tableaux de proposition des subventions avec les avis des co-instructeurs, issus des SDJES, de la DRAJES et d'autres services de l'État, ont été publiés sur RESANA en amont de la commission pour échanger sur les dossiers posant questions aux membres de l'instance.



- Volet FDVA 1 (formation des bénévoles) :

109 demandes de subvention ont été reçues sur le volet FDVA 1 (formation des bénévoles) dont 13 dossiers étaient irrecevables. Le nombre de demandes en 2024 pour le volet FDVA 1 par rapport en 2023 est en légère progression.

La proposition de financer toutes les actions ayant reçu un avis favorable à l'instruction et classées en priorité 1 a été approuvée. La proposition de prioriser ensuite les associations primo-demandeuses classées en priorité 2 a été approuvée. La proposition de financer ensuite les associations classées en priorité 2, non primo demandeuses et ne proposant qu'une ou deux journées a été approuvée.

Pour les associations classées en priorité 2 et sollicitant une subvention pour plus de 2 jours, la proposition d'appliquer un prélèvement forfaitaire a été appliquée pour permettre de financer un maximum d'associations et de respecter une équité dans les montants moyens alloués.

La commission régionale a validé ces proposition de répartition pour le FDVA 1 qui favorise les primo-demandeurs et les offres de formation mutualisées et structurées, conformément aux priorités de la note d'orientation 2024.

- FDVA 2 (niveau régional)

56 demandes de subvention ont été reçues sur le volet FDVA 2 au niveau régional - fonctionnement ou projet(s) nouveau(x) ou/et innovant(s) - dont deux dossiers étaient irrecevables. On observe une stabilité des demandes sur le volet FDVA 2 en 2024 par rapport à 2023.

Les membres qualifiés ont procédé à quelques ajustements sur le FDVA 2 - niveau régional - afin de rester dans le cadre des priorités de la note d'orientation. Les membres de la CRCVA ont voté à la majorité sur cette nouvelle proposition.

#### **4. Actualités et informations relatives à la vie associative, avec notamment un point de la démarche Guid'Asso**

Le réseau Guid'Asso, nouvelle politique publique, est le fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif. Il a vocation à être un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle. Des échanges ont eu lieu sur l'apport du FDVA pour soutenir les associations bénéficiant de la marque d'État Guid'Asso, en Normandie, en plus des 47 postes FONJEP dédiés, soit 336 708 €.

Un comité stratégique régional Guid'Asso aura lieu le 17 juin. Cette instance sera amenée à évoluer à l'automne dans sa composition et dans son organisation. Au niveau départemental, des binômes composés du délégué départemental à la vie associative et d'un ou plusieurs acteurs associatifs sont mobilisés pour développer, animer et mettre en œuvre cette politique publique d'accompagnement à la vie associative.

Actuellement, 72 structures sont identifiées en région. La question récurrente du financement de ces acteurs associatifs dans le cadre du FDVA est posée. La note d'orientation régionale et les notes départementales le prévoient. Mais il est important de rappeler que ce soutien ne doit pas être prédominant dans l'enveloppe FDVA.

En 2023 et 2024, environ 10 à 12% de l'enveloppe FDVA 2 est identifiée sur le soutien à des acteurs Guid'Asso des niveaux Information, Accompagnement Généraliste et Accompagnement Spécialiste.

## 5. Questions diverses

### Outil collaboratif Resana :

- Pour consulter et manipuler les tableaux ou les dossiers des demandeurs sur RESANA, les membres de la commission demandent une prise en main simplifiée et accompagnée. Une aide leur sera apportée lors de la prochaine campagne afin de faciliter son utilisation.
- M. Albert LE MONNIER a fait part de l'avis du conseil économique social et environnemental (CESE) : "renforcer le financement des associations - Une urgence démocratique".  
<https://www.lecese.fr/actualites/renforcer-le-financement-des-associations-une-urgence-democratique-le-cese-adopte-lavis>
- M. Philippe CLEMENT a suggéré de s'inspirer de l'exemple de la Manche pour envisager des instructions conjointes de demandes de subvention FDVA en amont de la CRCVA. Cette proposition nécessiterait une disponibilité accrue des personnalités qualifiées dont le rôle et l'implication ne sont pas toujours faciles comme le souligne M. Philippe BORDIER. Madame Roselyne BOUST, pour sa première participation, confirme la difficulté et trouve délicat de se prononcer sur autant de dossiers, malgré les informations disponibles en amont sur RESANA.
- M. Philippe CLEMENT est intervenu sur le lien entre le FDVA et Guid'Asso en constatant des écarts de financement entre les départements et en regrettant l'absence de crédits dédiés complémentaires aux postes FONJEP. Le délégué régional a rappelé qu'un travail d'harmonisation et d'homogénéisation avait été tenté en cours d'année mais sans pouvoir trouver de compromis. Il a rappelé également le cadre clair et les priorités du FDVA : soutien aux petites associations locales dans leur fonctionnement ou pour des projets nouveaux et/ou innovants, employant au maximum 2 ETP. La recherche de compromis au moment de l'élaboration de la note d'orientation régionale a permis depuis plusieurs années de respecter ce cadre tout en faisant valoir la pertinence et la nécessité de financer d'autres types d'associations.

Concernant GUID ASSO, aucune directive nationale ne prévoit de règles concernant l'utilisation des crédits FDVA. Il appartient au Mouvement associatif national d'interpeller directement la DJEPVA pour mesurer les avantages et les inconvénients d'une éventuelle indication dans la perspective du FDVA 2025 et de la poursuite du déploiement Guid'Asso.

- M. Grégory AUTIER a proposé de consolider les données FDVA depuis 2018 pour faire apparaître l'ensemble et la diversité des associations, projets soutenus. La consolidation est possible, mais il faut s'entendre sur les éléments marquants à faire apparaître sachant que cela représente plus de 4 000 subventions. Il a salué la possibilité d'avoir pu « rattraper » certains dossiers en CRCVA mais a indiqué que la démarche n'était ni simple, ni naturelle. Des marges de progression sont encore possibles pour plus de souplesse.
- M. David DURAND a informé les membres de la CRCVA qu'une opération d'évaluation-contrôle sera menée de manière concertée et concomitante par les DDVA et le DRVA entre septembre et



décembre 2024. 85 associations financées en 2023 sur le FDVA sont concernées. Soit 12% des subventions accordées. Des visites sur site et des études sur pièces (compte-rendu financier d'action) seront effectuées.

Concernant la vie associative et les comités actuellement existants, M. David DURAND a questionné les membres de la CRCVA sur la faible présence des femmes. Au niveau de la CRCVA, la situation a un peu évolué mais au niveau du comité stratégique Guid'Asso, il a déploré la composition exclusivement masculine. Des mesures correctives doivent être très rapidement envisagées pour atteindre la parité.

---

**Fin de séance à 17h40**